

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 5 FEVRIER 2018**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-huit, le lundi 5 février à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Sylvain ICHARD, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA.

Absente ayant donnée procuration : Marie Paule FAUGERAS à Alexandra BAUDIN.

Date de convocation : 29/01/2018.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

**I – COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les comptes administratifs :

**- Compte Administratif de l'eau et de l'assainissement**

**. Fonctionnement :**

Dépenses :.....	375 151.92 €
Recettes :.....	374 994.03 €
Résultat d'exploitation négatif .....	157.89 €

**. Investissement :**

Dépenses :.....	100 427.12 €
Recettes :.....	231 640.69 €
Restes à réaliser.....	6 000.00 €
Solde .....	125 213.57 €

Il est proposé de laisser au compte D002 le déficit de fonctionnement d'un montant de 157.89€.

Ce déficit est justifié principalement par une baisse significative des recettes de vente d'eau.

*Approuvé à l'unanimité.*

**- Compte Administratif de la Commune**

**. Fonctionnement :**

Dépenses :.....	3 788 762.97 €
Recettes :.....	4 899 872.47 €
Report en fonctionnement recettes.....	933 522.90 €
Résultat d'exploitation :.....	2 044 632.40 €

### **. Investissement :**

Dépenses :.....	2 385 575.79 €
Recettes :.....	1 093 986.29 €
Report en investissement recettes .....	93 533 .26 €
Restes à Réaliser.....	112 000.00 €
Résultat négatif d'investissement avec RAR .....	1 310 056.24 €

Il propose d'affecter 1 310 056.24 € en investissement au compte 1068 et 734 576.16 € au compte R002 (excédent de fonctionnement).

*Approuvé à l'unanimité.*

### **II –COMPTE DE GESTION M49 ET M14**

Monsieur l'adjoint en charge des finances indique que les comptes de gestion de la commune (budget M14) et de l'eau et l'assainissement (budget M49), présentés par Monsieur LACHAUX, trésorier de Saint Michel de Maurienne, sont conformes aux comptes administratifs.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **III – SUBVENTION OFFICE DU TOURISME**

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente au Conseil Municipal l'architecture du budget 2018 de l'Office du Tourisme de Valmeinier et propose d'allouer cette année une subvention d'un montant de 487 000 €.

Cette subvention est calculée de la manière suivante sur la base des chiffres du budget communal 2017 : versement de la taxe des remontées mécaniques d'un montant de 258 000 €.

En complément de ce versement et considérant que l'Office du Tourisme assure la gestion des équipements publics énoncés ci-après, la collectivité complète la subvention sur la base d'une partie des dépenses de fonctionnement (année 2017) desdites structures : le cinéma, la piscine et les garderies pour un montant de 229 000 €.

Il souligne que les recettes de taxe séjour seront à compter de cette année inscrites sur le budget de l'Office du Tourisme, cependant le régisseur reste un agent communal.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **IV – MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant du Marché de rénovation de la salle polyvalente – Maison des Associations de Valmeinier Villages : 392 601.74 € HT.

La réalisation de travaux supplémentaires nécessite la conclusion de quatre avenants :

- Lot n°03 – Menuiseries : 992.00 € HT
- Lot n°11 - Serrurerie : 4 230.00 € HT
- Lot n°09 – Chauffage électrique, électricité : 5 965.67 € HT
- Lot n° 04 – Cloisons, doublages, isolation : 2 152.50 € HT.

Montant total des avenants : 13 340.17 €

Le nouveau montant du marché est de : 405 941.91 € HT.

*Approuvé à l'unanimité.*

## V – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### - **Communauté de Commune Maurienne GALIBIER présenté par Alexandre ALBRIEUX**

Recomposition du conseil communautaire, du fait des élections municipales partielles de Valloire : 27 conseillers au lieu de 22. La commune de Valmeinier conserve ses trois sièges.

GEMAPI : Au 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est devenue une compétence obligatoire des EPCI, dont l'une des principales missions est l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. La mise en place de cette nouvelle compétence intercommunale implique la mise en place d'une taxe spécifique supplémentaire supportée par les contribuables. Le montant de cette nouvelle taxe dépendra de l'assiette de calcul.

### - **SCoT (schéma de cohérence territoriale) présente par Bernard EXCOFFIER**

Les différents projets d'aménagement des domaines skiables (jonction des domaines skiables de Valloire, Valmeinier et Val Fréjus via Orelle, aménagement du Grand Fourchon, liaison avec St Michel de Maurienne) ont été présentés à une commission d'analyse. Ceux proposés par la commune de Valmeinier ont fait l'objet d'aucune observation bloquante.

### - **Office du tourisme présenté par Alexandra BAUDIN**

Le budget 2018 a été voté.

Recrutement d'une agence de presse.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

### - **Achat du véhicule Master.**

Monsieur l'adjoint en charge des finances indique aux membres du Conseil Municipal que pour des nécessités de service et afin de procéder au remplacement du Citroën Jumper, il convient de faire l'acquisition d'un véhicule Renault Master d'un montant de 21 665.96 € TTC avant le vote du budget primitif.

Ce véhicule sera inscrit, en dépense, au compte 2182 du budget principal 2018.

*Approuvé à l'unanimité.*

### - **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 0.36% de la masse salariale (0.33% actuellement). L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le Centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivité-CDG pour la programmation des visites médicales.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VII – INFORMATIONS DIVERSES**

- WC auto nettoyant situé près du télésiège du Roi comptabilise 884 passages après six semaines de mise en service.
- Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie acceptée lors de l'assemblée Générale du 8 décembre 2017.

## **VIII – SEMVAL (huis clos)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.